

Foire aux questions

Bachelors agro VetAgro Sup

1- Quelle est la différence entre une licence professionnelle et un bachelor agro ?

Ces deux diplômes se situent au même niveau (bac+3, grade de licence, 180 ECTS) et visent tous deux la professionnalisation, mais ils se distinguent sur plusieurs points importants :

- **Tutelle et ancrage** : la licence pro relève du ministère de l'Enseignement supérieur, tandis que le bachelor agro est un diplôme propre du ministère de l'Agriculture, pensé et construit spécifiquement pour les métiers agricoles et para-agricoles.
- **Portage pédagogique** : le bachelor agro est co-construit et co-porté par un consortium associant un établissement d'enseignement supérieur agricole et un ou plusieurs établissements de l'enseignement technique agricole. C'est cette complémentarité qui garantit une formation à la fois exigeante académiquement et très ancrée sur le terrain.

Pour les titulaires d'un BTSA : le bachelor agro représente une suite naturelle et logique. Il s'inscrit dans la continuité directe de votre parcours dans l'enseignement agricole, avec des méthodes pédagogiques et des réseaux professionnels que vous connaissez déjà.

2- Peut-on intégrer une école d'ingénieurs après un bachelor agro ? Comment ça se passe ?

Oui, le bachelor agro ouvre cette possibilité. La loi prévoit une voie d'accès réservée aux étudiants inscrits en dernière année de bachelor agro pour intégrer une première année de formation d'ingénieur agronome dans un établissement public d'enseignement supérieur agricole.

La candidature se fait **sur titre**, c'est-à-dire sur la base du dossier et des acquis du bachelor, et non via un concours prépa ou BTS classique. Les modalités précises (entretien, critères de sélection...) sont propres à chaque école et restent à leur discrétion.

À VetAgro Sup plus particulièrement, un concours sur titre est prévu pour permettre aux diplômés de nos bachelors agro de candidater à la formation d'ingénieur agronome. C'est un atout fort de la formation : elle crée un continuum cohérent entre le BTSA, le bachelor agro et l'école d'ingénieurs, sans nécessiter de passer par les voies d'accès classiques.

3- En quelle année intègre-t-on une école d'ingénieurs après un bachelor agro ?

L'année d'intégration dépend de l'organisation propre à chaque école :

- Dans les **écoles sans prépa intégrée** (comme VetAgro Sup), l'accès se fait généralement **en 1ère année** de la formation ingénieur, via un concours sur titre organisé par l'école. Le cursus ingénieur dure alors 3 ans.
- Dans les **écoles avec prépa intégrée**, une intégration directe **en 3ème année** (après le cycle prépa) peut être envisagée selon les modalités propres à l'établissement. Le cursus ingénieur dure également 3 ans.

Dans les deux cas, on entre bien en première année du cycle ingénieur. La voie naturelle est de candidater à l'école qui porte le bachelor agro suivi. Pour nos bachelors agro Élevage PRO en Massif Central et CAP AGROBIO, il s'agit donc de VetAgro Sup.

4- Si mon objectif est d'intégrer une école d'ingénieurs, le bachelor agro est-il vraiment utile ou bien vaut-il mieux y accéder par concours ?

Le bachelor agro n'est pas un détour, c'est une **voie d'accès à part entière**. Concrètement, il permet d'intégrer une école d'ingénieurs agronomes via un concours sur titre, sans passer par les voies classiques souvent plus sélectives et plus longues.

Mais surtout, cette année n'est pas une simple année de transition : elle **apporte un vrai niveau de qualification supplémentaire**, le grade de licence, niveau bac+3, et des compétences concrètes immédiatement valorisables. Si pour une raison ou une autre l'entrée en école d'ingénieurs ne se concrétise pas, le diplôme en main permet une insertion professionnelle directe sur des postes à responsabilité.

C'est donc une année qui a de la valeur dans tous les cas de figure : que vous poursuiviez en école d'ingénieurs ou que vous entriez directement dans la vie professionnelle.

5- Existe-t-il d'autres poursuites d'études possibles avec un bachelor agro ?

Oui. Une **poursuite en master à l'université ou en école d'ingénieur** est également possible grâce au grade de licence conféré par le diplôme, mais reste soumise aux critères propres de chaque établissement.

À noter : le bachelor agro ne donne en aucun cas accès aux écoles vétérinaires.

6- Par qui sont réalisés les cours ? Quelle est la place des professionnels ?

Les bachelors agro proposés par VetAgro Sup s'appuient sur une **équipe pédagogique mixte**, reflet direct de la construction en consortium qui caractérise ce diplôme. Elle associe :

- des **enseignants des établissements de l'enseignement technique agricole partenaires**, apportant une forte expertise terrain et une connaissance fine des filières ;
- des **enseignants-chercheurs et ingénieurs de VetAgro Sup**, garants du niveau et de l'ancrage scientifique de la formation ;
- des **intervenants professionnels experts**, représentant environ 30 % des enseignements, qui ancrent la formation dans les réalités concrètes du secteur et permettent aux étudiants de construire dès leur formation un réseau professionnel.

C'est cette complémentarité entre expertise académique, pédagogie du terrain et immersion professionnelle qui fait la force de ces formations.

7- Est-ce que la recherche d'un stage ou contrat d'apprentissage conditionne la candidature ?

Non, **ne pas avoir encore trouvé une structure d'accueil n'est pas un frein pour candidater**. La recherche peut se faire en parallèle du processus de sélection, voire après l'admission.

Cela dit, plus on s'y prend tôt, plus on maximise ses chances de trouver la structure qui correspond à son projet professionnel. Nous disposons d'un réseau de partenaires et

d'entreprises habituées à accueillir des apprenants, et nous accompagnons activement les candidats dans cette recherche.

A noter : *En apprentissage, un délai de 2 mois après la rentrée est accordé pour trouver un contrat. Passé ce délai sans contrat signé, l'apprenant bascule automatiquement en formation initiale scolaire (statut stagiaire).*

Dans tous les cas, un **support d'aide à la recherche d'entreprise** est mis à disposition, et chaque apprenant est suivi par un tuteur pédagogique tout au long de sa période en entreprise.

8- Peut-on postuler aux deux bachelors agro proposés par VetAgro Sup ?

Oui, il est possible de candidater aux deux formations simultanément. Les dossiers de candidature sont distincts et les jurys de sélection également.

Les deux bachelors agros s'adressent cependant à des projets professionnels différents : l'un orienté vers le conseil et l'animation en agroécologie et agriculture biologique, l'autre vers les métiers de l'élevage. Il est important d'avoir bien réfléchi à son projet avant de postuler, et d'être en mesure de l'argumenter lors de l'entretien.

9- Quelle est la place de l'anglais ?

L'anglais est présent dans la formation à hauteur **d'une vingtaine d'heures**, intégrées dans un projet de groupe qui donne lieu à une courte présentation orale en anglais.

L'objectif est de maintenir et mobiliser un anglais technique et professionnel en lien avec les thématiques agricoles de la formation.